

# RESTAURANT

# PERMIS

## pour une enseigne

Il est recommandé de rencontrer un agent avant de faire une demande de permis

### Documents requis pour débiter une demande

- Détenir un certificat d'occupation ou en avoir fait la demande
- Photos du site où l'enseigne sera installée
- Fournir un plan d'enseigne indiquant ses dimensions, ses caractéristiques, le message et son emplacement
- Indiquer la largeur de la façade et de la superficie de l'établissement
- Frais reliés à l'obtention du permis
- Certificat de localisation, si requis

Pour plus d'informations sur les enseignes commerciales :

[www.bit.ly/permispourenseigne](http://www.bit.ly/permispourenseigne)

### Bureau des permis et inspections :

5160, boulevard Décarie, Montréal QC H3X 2H9

**Heures d'ouverture :** Lundi, mardi, jeudi et vendredi :

8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30

Mercredi : 13 h 30 à 16 h 30

**514 872-5160**